

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 8 (1894)

Rubrik: Chronique de la Société Suisse d'Héraldique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ARCHIVES

JANVIER 1894.

HÉRALDIQUES

Organe de la Société Suisse d'Héraldique

paraissant à Neuchâtel

SUISSES

N° 25.

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE D'HÉRALDIQUE

Le 11 décembre avait lieu à l'hôtel Dupeyrou, à Neuchâtel, la seconde assemblée générale de la société, sous la présidence de M. Grellet. Quinze membres sont présents. En vue de les mettre au courant de l'activité de la société pendant l'année écoulée il est donné lecture des procès-verbaux de la dernière assemblée et des séances du comité; puis on procède à la reddition des comptes qui se bouclent par un solde actif de 531 fr. 35 c. Sur la proposition des censeurs, il en est donné décharge au caissier M. J. de Dardel. Un membre du comité empêché d'être présent, ayant demandé que l'assemblée générale ait lieu chaque année dans une autre ville suisse, comme le font les sociétés analogues, cette proposition est favorablement accueillie et il est décidé en principe que les assemblées générales pourront avoir lieu là où un nombre suffisant de membres se déclarera prêt à recevoir la société.

Le programme de l'Exposition nationale de Genève de 1896 comprenant une section des arts historiques, la question se posait de savoir si la Société d'héraldique veut y prendre part, question qui, à la suite d'une discussion nourrie, est résolue affirmativement. MM. Gautier et Choisy à Genève sont délégués auprès des organes de l'Exposition nationale pour organiser la section héraldique et faire toutes démarches à ce sujet.

C'est là une importante décision prise par l'assemblée, car il s'agit de ne pas faire trop mauvaise figure dans une entreprise aussi importante et qui attirera un très nombreux public à Genève. MM. les membres de la Société voudront donc bien s'y prendre à temps pour recueillir ou préparer le plus grand nombre possible d'objets intéressants et rentrant dans le cadre de cette exposition afin de seconder ainsi de leur mieux nos délégués.

Au sujet des publications de la société, le président donne quelques détails sur la bibliographie héraldique qui peut être considérée comme terminée et sera sous peu remise à l'imprimeur. Comme nous avons quelques fonds en caisse, nous désirerions les consacrer à une publication, et, selon une décision prise, nous prions les membres de la société de bien vouloir tous nous signaler les œuvres qu'ils estiment pouvoir faire l'objet d'une étude en vue de leur publication. Nous invitons donc nos amis à répondre à cet appel.

En attendant un crédit de cinquante francs environ a été voté pour reproduire en fac simile une page du Codex-Manesse, si comme on le fait espérer, ce travail peut être entrepris de concert avec une autre société.

Sur la proposition du comité, M. le vicomte de Poli, président du conseil héraldique de France a été nommé membre honoraire de la société; MM. Kohler, conseiller d'Etat à St-Pétersbourg et Léonce de Brotonne, à Paris, membres correspondants.

Les ouvrages qui nous sont parvenus pendant le courant de l'année sont soumis à l'inspection des membres présents. La plupart ont déjà été mentionnés dans nos chroniques. Parmi les nouveaux arrivés figurent les livres suivants :

Annuario della nobiltà italiana, 1893, don de M. le chev^r G. de Crollalanza.

Familles genevoises d'origine italienne, par Ad. Gautier, don de l'auteur.

Notice sur les nobles de Blonay, majors de Louèche, par H. Guy de Bergeal, don de l'auteur.

Belfort et son territoire, recherches historiques par J. Liblin, don de M. M. Tripet.

Besançon et la Franche-Comté, notices historiques, scientifiques et économiques, publié par l'Association française pour l'avancement des sciences, don de M. M. Tripet.

I cavalieri italiani al Torneo di Torino, 1893, ricordo delle nozze d'argento dei sovrani d'Italia, don de l'Institut héraldique italien.

Enfin nous devons mentionner d'une manière toute spéciale deux superbes ouvrages, c'est d'abord: *Die Glasgemälde der ehemaligen Benedictiner-Abtei Muri*, qui reproduit sur 30 planches en héliogravure accompagnées d'un texte historique de M. Th. de Liebenau les vitraux de ce célèbre couvent. Cet ouvrage fait le plus grand honneur aux presses de MM. Brunner et Hauser à Zurich. Il a été publié par les soins de la Mittelschweizerische Geographisch-Kommerzielle Gesellschaft d'Aarau qui a bien voulu nous en faire hommage.

L'autre de ces ouvrages, qui rentre plus particulièrement dans la

sphère de notre société, est la seconde livraison des : *Siegelabbildungen zum Urkundenbuch der Stadt und Landschaft Zürich*. Les auteurs de cette publication destinée à accompagner le Urkundenbuch de Zurich, mais qui se vend séparément au prix très modéré de 3 francs, sont MM. P. Schweizer et H. Zeller-Werdmüller dont la compétence est connue. Cette seconde livraison comprend la reproduction en très belle héliogravure de 83 sceaux des archives de Zurich classés dans les catégories suivantes : Comtes, barons et chevaliers, Couvents et ecclésiastiques, villes, familles bourgeoises de Zurich. Plusieurs des sceaux sont inédits. Le texte est bref mais suffisamment explicite pour pouvoir en tirer des renseignements précis. Nous recommandons tout particulièrement cette publication aux amateurs de sigillographie.

Ces différents ouvrages ont vivement intéressé l'assemblée, qui a encore écouté avec une attention soutenue la communication de trois travaux, soit : *Vie et travaux du Dr Stantz*, de M. Maurice Tripet; *la famille d'Andrié de Gorgier*, de M. Max Diacon, et *la Formation des armoiries d'Etats*, de M. Jean Grellet.

Un petit souper a terminé joyeusement ces secondes assises plénières de notre société.

Le Comité.

Die Sigel der Gemeinde Rheinwalde.

An einer rhätischen Urkunde vom 31. August 1362¹⁾ hängen zwei Sigille, — das einte des Grafen Caspar von Sax, das andere der Landschaft Rheinwalde (S. Commune Vallis Rheni). Das Letztere ist in der Mitte längsgetheilt durch ein wellenförmig Band, die Rheinquellen oder den Rheinstrom darstellend²⁾; rechts von dem Band befinden sich die Würfel des Vaz'schen Wappens, links ein aufrechtstehender Kornsack, das Wappen des Grafen von Sacco (Sax-Mosax). — Wie erklären sich die Wappenbilder? Die Landschaft Rheinwald, bewohnt von sog. Walsern, freien Leuten, gehört zum Thale Schams, das 1277 durch Noxia de Venorta (Watsch) an deren Gemahl, den Freiherrn Walther von Vaz übergegangen war. Letzterer besass von daher die gräfliche Gerichtsbarkeit über Schams und stellte im gleichen Jahr, dem 12. Oktober 1277, dem Theodeuticos residentiam Mobentes in Valle Rheni de Valle Schams eine Urkunde aus, in welcher er deren Freiheiten anerkannte, wogegen diese sich verpflichteten ein Schirmgeld von 20 Pf.

1) *Wartmann*, in Quellen der Schweizer Gesch. X. 93.

2) Ebenso in den Sigillen von Grub, Ilanz und Rheineck (1340).